

RAPPORT DE JURY DU CONCOURS EXTERNE SUR TITRE d'Éducateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse au titre de l'année 2022

Rapport de jury présenté par Olivier FERRON, Directeur territorial adjoint de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Franche-Comté, Président de jury.

CONTEXTE ET TEXTES REGLEMENTAIRES DE REFERENCE

Si le concours 2021 s'était organisé dans un cadre fortement contraint par la pandémie liée au virus du COVID, l'édition 2022 a pu se tenir dans des conditions sanitaires moins contraignantes, en raison du faible niveau de propagation du virus et de la levée des gestes barrières (port du masque non obligatoire).

Références :

- Décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse.
- Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.
- Arrêté du 22 mars 1993 relatif aux conditions particulières d'aptitude psychologique pour la nomination des candidats admis à l'emploi d'éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse.
- Arrêté du 15 juillet 2004 portant organisation de la formation des éducateurs stagiaires de la protection judiciaire de la jeunesse dont la durée du stage est d'un an.
- Arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux règles d'organisation générales des concours pour le recrutement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

LE CALENDRIER

En 2022 le calendrier du concours externe d'éducateur sur titres a été le suivant :

- Inscriptions : du lundi 10 janvier au jeudi 10 février 2022
- Transmission des pièces justificatives finalisant l'inscription : le jeudi 10 février au plus tard
- Formation des membres de jury et révision des grilles de notation : jeudi 14 avril 2022
- Réunion du jury, élaboration des sujets des épreuves orales : vendredi 15 avril 2022
- Réunion du jury, consultation des dossiers des candidats : lundi 9 mai 2022
- Epreuve orale d'admission : du lundi 16 au vendredi 20 mai 2022
- Publication des résultats : le mercredi 25 mai 2022

LES EPREUVES DU CONCOURS

Conditions à remplir

Les candidats au concours externe d'éducateur sur titres doivent remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique de l'Etat ainsi que les conditions particulières suivantes :

- Etre indemne de toute affection mentale incompatible avec l'exercice des fonctions d'éducateur ;
- Etre titulaire du diplôme d'état d'éducateur spécialisé (DEES) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à ce diplôme par la commission instituée par le 2° de l'article 3 du décret du 27 mars 1992.

L'épreuve orale d'admission

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury d'une durée de quarante-cinq minutes. Il a comme point de départ, en appui des éléments du dossier déposé par le candidat lors de son inscription, un exposé du candidat, d'une durée de dix minutes, sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est interrogé sur un cas pratique concernant les missions du service public de la protection judiciaire de la jeunesse l'amenant à formuler des éléments de réponse et des propositions d'actions. L'entretien permet en outre d'apprécier les connaissances générales du candidat en

matière de politique du traitement de la délinquance des mineurs et ses qualités de réflexion, et de vérifier ses aptitudes et sa motivation à exercer les fonctions d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse.

COMPOSITION, ATTENDUS ET FONCTIONNEMENT DU JURY

Le jury 2022 a été renouvelé à 55% avec l'accueil de 16 nouveaux membres.

Le jury a fait le choix de reprendre la fiche d'évaluation des candidats utilisée en 2021 en y apportant quelques précisions et corrections. Il s'est également doté d'une fiche de lecture des dossiers permettant aux membres de jury de préparer l'entretien, afin de bien prendre en compte le parcours des candidats.

Les épreuves orales se sont déroulées du 16 au 20 mai dans des conditions très confortables, malgré la chaleur extérieure, pour l'accueil des candidats et des membres de jury.

DONNEES STATISTIQUES ANNEE N ET N-1 (RENSEIGNE PAR RH1) EXEMPLE INSCRITS / ADMIS A CONCOURIR / PRESENTS AUX ORAUX

333 candidats se sont inscrits au concours sur titre 2022 (305 en 2021) dont 2/3 de femmes et 1/3 d'hommes et **227** candidats ont été admis à concourir (218 en 2021), 63% de femmes et 37% d'hommes ; **199** se sont présentés (211 en 2021), **127 femmes** (136 en 2021) et **72 hommes** (75 en 2021).

A l'issue des épreuves, **37** candidats ont été admis sur la liste principale, dont **24 femmes** et **13 hommes**, avec une moyenne d'âge de **31 ans** comme en 2021 ; **37** candidats ont été admis sur la liste complémentaire, dont **21 femmes** et **16 hommes**.

8 candidats reçus ont renoncé au bénéfice du concours (2 hommes et 6 femmes).

La majorité des candidats retenus (**78%**) sur la liste principale sont des candidats qui étaient, avant le concours, agents de l'Etat non titulaires pour **29 lauréats sur 37**, et **6 lauréats** étaient extérieurs à la fonction publique.

Concernant le niveau d'études et la filière d'origine des lauréats, on observe une prééminence de profils issus de la filière éducative à 95% avec une majorité de bac +3.

Les affectations des candidats se répartissent de la manière suivante :

- **Hébergement : 67,5%** (59% en 2021)
- **Milieu ouvert : 32,5%** (36% en 2021)
- EPM : 0 (5% en 2021)
- DIR/DT : 0 comme en 2021

Répartition par DIR

DIR	ADMIS A CONCOURIR		PRESENTS ORAUX		LAUREATS LP		LAUREATS LC	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Centre-Est	5	13	5	10	1	4	1	1
	18		15		5		2	
Grand Centre	2	16	2	14	0	4	1	3
	18		16		4		4	

Grand-Est	14	16	13	14	4	1	5	2
	30		27		5		7	
Grand-Nord	11	15	10	13	4	0	1	1
	26		23		4		2	
Grand-Ouest	8	11	5	10	0	3	1	1
	19		15		3		2	
Sud	2	6	2	5	1	3	0	0
	8		7		4		0	
Sud-Est	8	16	4	16	1	5	0	4
	24		20		6		4	
Sud-Ouest	1	5	1	2	0	0	0	0
	6		3		0		0	
Ile-de-France	26	36	25	33	1	2	7	9
	62		58		3		16	
Guadeloupe	0	1	0	1	0	1	0	0
	1		1		1		0	
Martinique	1	2	1	2	0	0	0	0
	3		3		0		0	
Guyane	0	4	0	4	0	0	0	0
	4		4		0		0	
Réunion	3	3	2	3	1	1	0	0
	6		5		2		0	
Mayotte	2	0	2	0	0	0	0	0
	2		2		0		0	
Polynésie	0	0	0	0	0	0	0	0
	0		0		0		0	
Total	83	144	72	127	13	24	16	21
	227		199		37		37	

NOTATION /SEUIL D'ADMISSIBILITE ET/OU D'ADMISSION

Le jury plénier a établi une liste principale dont la note du dernier candidat retenu était de **17,31** (16,88 en 2021). Il a souhaité limiter la liste complémentaire à 37 candidats dont la note du dernier retenu était de **15,68**.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Observations

Le jury fait le constat, comme les années précédentes, d'une grande hétérogénéité dans le contenu et la densité des dossiers qui dépassent largement pour certaines les dix pages demandées à l'article 10 de l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif au concours d'éducateur alors que d'autres se réduisent à quelques feuillets. Tous les candidats n'ont pas fourni de rapport décrivant un projet ou une action éducative menée par eux.

Le président de jury tient à saluer la disponibilité et le professionnalisme des gestionnaires concours ayant en charge l'organisation amont et le secrétariat durant les oraux, ce qui permet aux membres de jury et aux candidats de fonctionner dans un climat serein.

Recommandations du jury

De manière générale le jury attire l'attention des candidats sur les points suivants :

- *Connaissance des évolutions réglementaires en cours*
- *Connaissances des droits et obligations des fonctionnaires*
- *Connaissance du référentiel des compétences du métiers d'éducateur PJJ*
- *Connaissance de l'organisation territoriale de la PJJ*
- *Connaissances des notes d'orientation relatives à l'action éducative en milieu ouvert, insertion et placement*